

Cette communication s'adresse aux enseignantes et enseignants ayant obtenu un poste régulier ou un poste régulier à statut particulier après le 8 août.

Depuis l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions nationales, **le Centre de services ne permet plus à un enseignant qui obtient un poste E1 ou E2 après le 8 août de l'occuper** pour l'année scolaire en cours si une autre affectation lui avait déjà été octroyée.

Si vous êtes dans cette situation, nous vous demandons de remplir le formulaire suivant :



Pour toutes questions, nous vous invitons à communiquer avec Sarah Archambault (sarah.archambault@sermoulins.com) ou Jean-Louis Bray (jean-louis.bray@sermoulins.com).

Votre équipe syndicale
Le 2 octobre 2025